REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—

TOME IV.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,

30, RUE DES CARRIÈRES.

—

1848

RECHERCHES

SUR

LES PRINCES-ABBÉS DE STAVELOT

ET SUR LEURS MONNAIES.

La principauté de Stavelot, située entre le pays de Liége, le duché de Limbourg et celui de Luxembourg, se composait des villes de Stavelot, de Malmedy et de vingt-quatre communes, qui en dépendaient, et se partageaient en deux districts nommés postelleries.

La postellerié de Stavelot comprenait quatorze villages, et celle de Malmedy, les bancs de Wiesmes et de Francorchamps. Le prince-abbé possédait encore Sprimont et le comté de Logne, composé des quartiers de Comblain, Hamoir, Louvegné et Ocquier. La principauté comprenait environ vingt lieues de territoire et avait une population de 30,000 âmes.

La principauté de Stavelot devait son origine à l'abbaye de Bénédictins, de ce nom, fondée par saint Remacle, et dont dépendait celle de Malmedy. En 1410, l'abbé de Stavelot et Malmedy fut créé prince de l'empire. Le prince-abbé gouvernait son pays avec un conseil d'État établi par Ernest de Bavière, en 1595; les abbayes de Stavelot et de Malmedy étaient administrées par des prieurs, qui étaient membres-nés du conseil d'État. Le prince-abbé jouissait d'un revenu de plus de 120,000 écus; ce revenu était cause

de l'empressement avec lequel les évêques de Liége, de Cologne et de Strasbourg briguaient la dignité abbatiale commandataire, dès qu'elle était vacante. La force armée de cette principauté était insignifiante ; elle ne servait qu'à exercer la police.

L'abbaye de Stavelot, ainsi que la principauté, avait pour armoiries d'argent à l'arbre nourri sur un tertre de sinople et un loup au naturel passant et tenant, de la patte droite, une crosse d'or passée en barre. La tradition explique ainsi l'origine de ces armoiries : Saint Remacle étant occupé à bâtir l'abbaye de Stavelot, un loup dévora un des ânes qui servaient au transport des matériaux ; saint Remacle ordonna au loup de prendre le bât de l'âne qu'il venait de dévorer, et de le remplacer parmi les bêtes de somme ; ce loup s'apprivoisa et ne quitta plus le saint homme. En souvenir de ce miracle, on plaça le loup dans les armoiries du monastère.

Les armoiries de Malmedy étaient d'argent, au basilic passant de sable sur un tertre de sinople.

L'abbaye de Stavelot fut fondée, en 656, par saint Remacle, évêque de Liége. Cet évêque, dégoûté des pompes épiscopales, résolut de se retirer dans la solitude. Il commença par fonder l'abbaye de Malmedy ; mais lorsque la construction fut achevée, il apprit qu'il avait construit ce monastère sur un terrain qui dépendait de l'archevêque de Cologne ; il résolut, en conséquence, de bâtir un nouveau monastère sur le territoire de son propre diocèse ; il eut recours à Sigebert, roi d'Austrasie, qui l'autorisa à fonder le nouvel établissement religieux, qu'il projetait, et fit donation, aux abbayes de Malmedy et de Stavelot, d'environ douze lieues de territoire, avec défense à un chacun de

bâtir sur le terrain cédé, et d'y troubler les moines gouvernés par saint Remacle.

D'après Harigère, le nom de Stavelot (*Stabulum*) provient du mot *stabulum* (étable ou repaire), et fut donné à ce monastère parce qu'il fut bâti dans un lieu désert, qui servait auparavant de repaire ou d'étable aux bêtes féroces. L'étymologie de Malmedy (*Malmundarium*) provient, d'après le même, de : *a malo mandatum*, et de ce que saint Remacle, ayant bâti dans ce lieu un temple au vrai Dieu, ordonna aux esprits malfaisants de le quitter.

Saint Remacle, après la construction des deux monastères de Malmedy et Stavelot, se retira, en 660, dans ce dernier, et gouverna les deux abbayes jusqu'à sa mort, arrivée en 675.

En 672, Childéric, roi d'Austrasie et de Neustrie, confirma les donations faites aux monastères de Stavelot et Malmedy; mais son diplôme limita, à 6 lieues de territoire, les 12 lieues données primitivement.

Babolein succéda à Remacle dans la dignité abbatiale des deux monastères.

Sigolin succéda, en 677, à Babolein. Il obtint du roi Dagobert, en 684, la confirmation des donations faites à ses monastères, et mourut la même année.

Son successeur, Goduin, releva de terre le corps de saint Remacle et l'exposa à la vénération publique, dans l'église de Stavelot. Cet abbé mourut en 687. Babolein II lui succéda, et mourut en 696; ensuite vinrent Abdolin, Cradmare et Aminger, dont les administrations n'offrirent aucun événement remarquable.

Après la mort de ce dernier, les moines de Malmedy et

de Stavelot eurent beaucoup à souffrir de la rapacité des évêques et des seigneurs laïques qui, tous à l'envi, s'emparèrent des biens de ces monastères. L'abbé Albéric, dès qu'il fut élu, s'adressa au roi Chilpéric III, et invoqua son appui pour obtenir la restitution de ses domaines. Il en obtint, en 743, un diplôme par lequel le roi défend à tous les évêques, ducs et comtes, de troubler les moines de Malmedy et de Stavelot dans leurs possessions. Le même diplôme prescrit qu'après le décès d'un abbé, les moines pourront librement en élire un autre entr'eux, selon les règles canoniques, et que l'abbé installé aura le pouvoir de faire de nouvelles acquisitions et les échanges qu'il trouvera convenables. Le diplôme se termine par la confirmation des priviléges et immunités, et exempte les deux abbayes de toutes tailles et impôts (1).

Angelin succéda à Albéric; il obtint de Carloman en 746 la confirmation de tous les priviléges de ses abbayes et la restitution du domaine de Litherneau que le fisc royal avait usurpé. Carloman, à sa demande, fit aussi donation aux deux abbayes de belles terres situées dans le Condroz.

Après Angelin, les abbés suivants obtinrent successivement la dignité abbatiale : Agilulphe, Sichard, Werand 791-815, Absolon 815-820, Andon 820-837, Radbod 837-840, Harivid 840-844, Ebbon 844-845, Hircaire 845-855, Adelard 855-867, Hildebode 867-880 et Luitbert 880-889. Aucun événement rémarquable ne marqua leur passage à la direction des affaires des deux communautés. Gislebert fut élu abbé en 889. Il obtint en 915 de Héribert et de

(1) Bertholet, *Histoire du Luxembourg*, t. II, p. 225.

son fils Ramalde la donation du manoir de Logne et de ses dépendances. Il mourut vers 919, et eut pour successeur Richaire, qui décéda en 938. Pendant le gouvernement de ce dernier, Gilbert, duc de Lorraine, s'empara de l'administration des abbayes de Malmedy et de Stavelot, dont jusqu'alors il s'était montré le défenseur désintéressé, et occasionna beaucoup de dommages aux moines. Il continua ses déprédations jusqu'à l'élection d'Odilon en 938. Cet abbé, voyant la puissance royale affermie dans les mains d'Othon-le-Grand, implora la justice impériale, et obtint successivement deux diplômes protecteurs en 950 et 966. Othon, par ces diplômes, confirma les priviléges et les possessions de ses abbayes, ordonna la restitution de tous les domaines usurpés, et défendit aux laïques de les posséder dorénavant en bénéfice; il confirma aussi le droit qu'avaient les moines de nommer leur abbé. Odilon passa le reste de sa vie à rétablir la discipline dans ses deux monastères, et rebâtit celui de Stavelot qui venait d'être la proie des flammes. Il mourut en 964.

Werenfrid lui succéda. Il continua à réprimer les abus qui s'étaient glissés parmi les moines, et répara les dommages que les Normands avaient faits à ses domaines. Il rebâtit l'abbaye de Malmedy qu'ils avaient brûlée, et chargea ensuite Notger, moine de St-Gall, qui était venu résider à Stavelot, d'écrire la vie de saint Remacle. Cet ouvrage que Notger termina à la satisfaction de l'abbé, fut la cause de graves différends qui éclatèrent entre les moines de Malmedy et ceux de Stavelot. Ces derniers avaient toujours joui de la primauté à cause que saint Remacle, leur fondateur commun, avait choisi sa sépulture dans leur église;

mais lorsque les moines de Malmedy eurent lu dans la vie de saint Remacle que leur monastère avait été fondé avant celui de Stavelot, ils contestèrent la primauté accordée à Stavelot, la demandèrent pour eux, et exigèrent au moins le droit d'être régis par un abbé séparé. Werenfrid mourut pendant ces débats, et Ravangère, qui lui succéda en 980, désirant terminer ces différends, porta le procès devant la cour du roi. Othon III réunit vingt évêques en concile dans son château d'Ingelheim pour décider cette affaire, qui semblait avoir beaucoup de gravité dans ces temps d'ignorance. Ce concile débouta les moines de Malmedy de leurs prétentions et conserva la primauté à ceux de Stavelot. Cette décision, qui fut confirmée par une bulle du pape Grégoire V, calma temporairement les troubles élevés dans le monastère de Malmedy, et Bertrand, qui succéda à Ravangère en 1008, eut un gouvernement calme et paisible; il mourut en 1020.

Poppon fut élu pour lui succéder. Cet abbé, homme ferme et instruit, fit beaucoup d'améliorations dans ses deux monastères; il fit rebâtir magnifiquement l'église abbatiale de Stavelot : la dédicace de ce monument eut lieu, en 1040, en présence de l'empereur Henri III et d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs. Poppon profita de la présence de l'empereur pour lui demander la confirmation des priviléges de ses abbayes et de celle de la décision du concile d'Ingelheim. Henri III ne se contenta point d'accorder à l'abbé ce qu'il sollicitait, mais lui donna plusieurs terres, fit restituer les domaines que des laïques détenaient encore, et autorisa l'établissement d'une foire annuelle à Stavelot.

Pour prévenir toutes les disputes futures entre les moines

de ses deux monastères, Poppon établit, comme règle perpétuelle, que les deux monastères resteraient réunis sous un même abbé, et que les moines de Malmedy devraient faire profession au monastère de Stavelot. Il mourut en 1048, épuisé par les fatigues et les austérités.

Le gouvernement de son successeur, Thierry, fut très agité. Malgré la règle perpétuelle établie par l'abbé Poppon, les moines de Malmedy, encouragés par l'archevêque de Cologne, Annon, qui cumulait, avec ses fonctions épiscopales, celles de premier ministre de l'empereur Henri IV, essayèrent de nouveau, en 1061, de se soustraire à la primauté de Stavelot. Henri IV étant venu à Trèves, l'abbé Thierry obtint de lui la confirmation de tous les priviléges dont jouissaient ses abbayes, et spécialement de celui qui accordait la primauté à l'abbaye de Stavelot. Il fut accueilli avec beaucoup de distinction par l'empereur ; mais Annon, tout puissant auprès de Henri IV, parvint bientôt à changer ses dispositions bienveillantes à l'égard de Thierry ; en 1062, il obtint de l'empereur en bénéfice le monastère de Malmedy avec le droit d'y installer un abbé séparé.

Quand Thierry apprit le succès des artifices d'Annon, il recourut à la protection de Frédéric de Luxembourg, duc de la Basse-Lorraine, qui était avoué des deux monastères. Fréderic leva des troupes pour empêcher la spoliation dont Thierry était menacé ; mais il mourut sur ces entrefaites, et Thierry se trouva sans protection. Il fut cité à comparaître devant la cour impériale comme rebelle, jeté en prison et retenu pendant un mois dans les fers.

Annon profita de la détention de Thierry : il fit nommer Conrad, comte de Luxembourg, avoué de Malmedy, et

Tégénon, comme abbé de ce monastère, et le fit inaugurer. Thierry, rendu à la liberté, alla à Aix-la-Chapelle, où se trouvait l'empereur, pour implorer sa justice; mais le pouvoir d'Annon sut comprimer les bonnes intentions de Henri IV. Les moines de Stavelot résolurent alors d'employer un moyen violent, mais qui réussissait souvent dans ces temps de superstition : ils prirent la châsse de saint Remacle et allèrent en procession demander justice, en son nom, à l'empereur. Annon tâcha de les empêcher de pénétrer dans la ville d'Aix-la-Chapelle; mais ils parvinrent à s'y introduire, déposèrent leur châsse dans l'église de Notre-Dame, et firent retentir la ville de leurs gémissements. Une foule de peuple s'assembla autour des moines, et l'empereur, qui craignait une émeute, leur fit ordonner d'ôter leur châsse de l'église; ils obéirent et la transportèrent dans celle de Ste-Aldegonde; on leur ordonna ensuite de quitter la ville, et ils se virent forcés de retourner à Stavelot, sans avoir rien obtenu. Henri IV s'étant rendu quelque temps après à Goslar, tomba malade. Il attribua sa maladie à l'indignation de saint Remacle, et résolut de faire cesser l'usurpation de son patrimoine. Il fit mander Thierry, et ordonna d'expédier, en sa présence, le décret qui accordait à cet abbé la restitution du monastère de Malmedy. Thierry, muni de ce décret, se rendit à Malmedy accompagné par tous les religieux de Stavelot, et reprit solennellement possession de cette abbaye.

Les moines de Malmedy tentèrent de s'opposer à la reprise de possession, et n'ayant pu y parvenir, ils abandonnèrent tous leur cloître. Les religieux de Stavelot, voyant que l'affaire n'était pas encore terminée, supplièrent Thierry de se rendre à Rome et d'aller invoquer la protection du pape Alexandre II.

A peine Thierry se fut-il mis en route que l'archevêque de Cologne envoya un de ses agents pour reprendre possession de Malmedy; et, voyant que le comte Conrad ne voulait pas se rendre complice de ses violences, il nomma un nouvel avoué de Malmedy, qui vint avec des troupes occuper la ville et le monastère, afin d'empêcher ceux de Stavelot d'y revenir. Il se rendit ensuite à Rome, et y plaida contradictoirement sa cause contre Thierry; mais, malgré son éloquence, le pape rendit justice à Thierry, et ordonna à l'archevêque de lui restituer le monastère de Malmedy. Annon promit d'obéir; mais, revenu dans son diocèse, il refusa de faire la restitution et maintint Tégélon comme abbé.

Les moines de Stavelot prirent alors la résolution de recourir de nouveau à la protection de saint Remacle, et se rendirent avec sa châsse à Liége, où Henri IV vint célébrer les fêtes de Pâques en 1067. Là, l'intervention des évêques de Liége et de Verceil, et, d'après ce que rapporte le naïf auteur du triomphe de saint Remacle, une foule de miracles opérés par leur saint patron, firent obtenir justice aux moines de Stavelot, qui retournèrent triomphalement à leur abbaye.

Après la mort de Thierry, Rodolphe et Fulmare furent abbés des deux monastères réunis. Leur successeur, Poppon de Beaumont, fut un très-mauvais administrateur, et dissipa, en grande partie, les biens abbatiaux. Warnier, après lui, usurpa la dignité d'abbé, et n'en fit pas meilleur usage.

L'abbé Conon de Malmedy, mort en 1128, et l'abbé Jean de Reuland, mort en 1130, mirent tout en usage pour rétablir, dans leurs monastères, l'économie et la discipline; mais cette gloire était réservée à Wibalde qui leur succéda, après avoir déjà refusé la crosse abbatiale en 1128. Cet homme éminent

restaura les biens des abbayes, et obtint, en 1137, de l'empereur Lothaire III une bulle d'or qui confirma tous les priviléges de Stavelot et Malmedy, et la donation de la seigneurie de Logne et de tous les autres biens que les deux monastères avaient acquis.

En confirmant la donation de Logne, l'empereur eut la prudence de stipuler que l'abbé de Stavelot aurait la garde du château, et que l'avoué des deux monastères ne pourrait y avoir ni demeure, ni pouvoir.

Wibalde se donna ensuite beaucoup de peines pour faire rendre à son église la seigneurie de Tourinne-la-Chaussée, située en Hesbaye, et que Godefroid, comte de Namur, détenait. Voyant que ses sollicitations étaient infructueuses, il dénonça le comte auprès de l'empereur. Les archevêques de Cologne et de Trêves plaidèrent chaudement la cause de l'abbé de Stavelot, et, après une mûre discussion, il intervint un arrêt définitif contre le comte de Namur, dont l'exécution fut confiée à Alberon, évêque de Liége. Bien que cet évêque fût proche parent du comte de Namur, il termina cette affaire selon les vues de l'empereur.

Le successeur de Godefroid, Henri l'Aveugle, comte de Namur, malgré la décision de l'empereur et malgré le service que l'abbé Wibalde lui avait rendu en le réconciliant avec le comte de Montaigu, s'empara de nouveau de Tourinne en 1148. L'évêque de Liége se réunit alors au comte de Montaigu et déclara la guerre à Henri l'Aveugle. Après une alternative de succès et de revers, le comte de Namur fut réduit à demander la paix, et Tourinne fut restituée. Mais le pays de Stavelot paya cher cette restitution ; car, bien qu'il eût été déclaré neutre et que ses

habitants s'abstinssent d'intervenir, il fut ravagé de la manière la plus barbare par les armées belligérantes (1). L'empereur, qui avait reconnu le mérite de Wibalde, le retint près de lui comme ministre et l'emmena en Italie. Dans cette contrée une nouvelle distinction attendait Wibalde. Le monastère du mont Cassin était plein de troubles et de divisions, et les religieux ne trouvèrent d'autre moyen de les faire cesser que de mettre Wibalde sur la chaire abbatiale. Ce nouvel abbé rendit de grands services à cette maison ; car non seulement il y rétablit l'ordre et la discipline, mais il la sauva de la colère de Roger, roi de Sicile, qui voulait se venger sur les moines du mont Cassin de la haine que lui inspirait Wibalde, dont les conseils avaient engagé Lothaire III de lui déclarer la guerre. Wibalde s'étant aperçu que le roi de Sicile n'en voulait qu'à sa personne, institua un autre abbé, quitta le mont Cassin et retourna à Stavelot. Son retour fut le signal d'une ère de prospérité pour les deux monastères. Wibalde, à son arrivée, fit examiner les titres des propriétaires des biens qui autrefois avaient appartenu à ses abbayes, et ressaisit tous ceux dont les aliénations n'avaient point été régulières ; il fortifia le château de Logne et les autres donjons qui devaient protéger son territoire, et les munit de bonnes garnisons ; il fonda ensuite le bourg de Logne et rebâtit les villages et les fermes appartenant aux monastères et dont l'entretien avait été négligé par ses prédécesseurs. Il mourut au milieu de ces utiles travaux en 1158.

Erlebold, frère de Wibalde, succéda à ce digne abbé ; il

(1) De Marne, *Histoire du comté de Namur*, pag. 147 et 165, édit. in-4°.

obtint, en 1161, l'usage des ornements pontificaux. Dégoûté des choses de ce monde, il abdiqua la dignité abbatiale en 1192, et eut pour successeur Gérard qui mourut en 1200. Les gouvernements d'Erlebold, de Gérard, ainsi que ceux de leurs successeurs Alard (mort en 1222), et Frédéric (mort en 1244), furent paisibles; le seul événement intéressant qui se passa sous le gouvernement de Frédéric fut la donation qui lui fut faite par Henri, comte de Luxembourg, de la vicomté de Braz.

Nicolas, nommé abbé en 1244, se comporta avec si peu de ménagements et eut une conduite tellement irrégulière, que le concile d'Aix-la-Chapelle se vit forcé de le déposer en 1248.

Henri de Gueldre, qui occupait, à cette époque, si indignement le siége épiscopal de Liége, se laissa tenter par les revenus considérables des abbayes de Stavelot et de Malmedy, et voulut se faire élire en remplacement de Nicolas, auquel il était en effet digne de succéder; mais les moines refusèrent de se donner un chef si méprisable. Henri de Gueldre, irrité de leurs refus, employa la violence, envahit les biens des abbayes et y commit tous les désordres possibles. Les moines portèrent plainte au pape Grégoire X, qui fit déposer l'intrus, en 1274, par le concile de Lyon, et nomma à sa place Jean d'Enghien comme évêque de Liége et comme abbé de Stavelot et de Malmedy. Jean d'Enghien, mort en 1281, et son successeur, Gilles de Falckenstein, furent de dignes abbés et de bons administrateurs des biens des monastères de Stavelot et de Malmedy : ils réparèrent, autant que possible, les brèches que Henri de Gueldre avait faites à la discipline et aux revenus de leurs religieux.

Après la mort de Gilles de Falckenstein, arrivée en 1307, Henri de Boland fut élu abbé. Les dyptiques le représentent comme un mauvais administrateur et un dissipateur des biens de ses monastères. Ce fut lui qui rendit le premier hommage à Henri IV, comte de Luxembourg, pour le château de Logne, et qui promit que la garde de ce donjon ne serait jamais confiée à un étranger. Il mourut en 1334.

Son successeur, Winric, eut, dans le principe, un gouvernement paisible; mais des difficultés ne tardèrent pas à s'élever et à répandre le trouble dans ses monastères. Il résolut de soumettre ces difficultés à la décision papale, partit pour Avignon, mais mourut en route, en 1342. Hugues d'Auvergne lui succéda; il fut le restaurateur de ses abbayes et mourut en 1383. Il avait obtenu, en 1354, de l'empereur Charles IV, la confirmation de tous les priviléges de ses deux monastères.

Werner d'Oequier fut élu pour le remplacer; il obtint, par ses vertus, l'amitié des empereurs Charles IV et Wenceslas. Ce dernier confirma, en 1401, les priviléges de ses abbayes, et ordonna, à son sénéchal et receveur, à Durbuy, de maintenir l'abbé et ses frères dans la jouissance de leurs droits et libertés. Werner mourut en 1393.

Son successeur, Waleran de Schleyden, eut une administration des plus orageuses et se vit attaqué, dans ses possessions, par le sire de Montjoie. La guerre qu'il soutint contre lui fut malheureuse; car ses milices furent constamment battues; il décéda en 1410. Les religieux de Stavelot et Malmedy élurent, après sa mort, pour abbé, Henri de Viset. Ce prélat alla assister au couronnement de l'empereur Sigismond, et sut si bien acquérir ses bonnes grâces,

qu'il obtint, en 1410, la dignité de prince de l'empire, qu'il transmit à ses successeurs. Sa mort, arrivée en 1417, procura la mitre abbatiale à Jean Godeschald de Geusen. Cet abbé était d'humeur prodigue et dissipée ; aussi, les biens de ses abbayes souffrirent-ils de son passage aux affaires. Son imprudence prépara toutes les misères qui allaient accabler le pays ; car il engagea le domaine de Logne, à Everard de la Marck, en 1427 ; sa conduite lui attira le mépris de ses religieux, qui le virent mourir avec plaisir en 1438. Son successeur, Henri de Mérode, vint rétablir la discipline et la bonne administration ; les religieux de Malmedy et Stavelot perdirent cet abbé éclairé en 1460.

Gaspard obtint, après lui, la crosse abbatiale. Elle fut un véritable fardeau ; car, sous son administration, éclata la guerre entre les comtes de la Marck et l'évêque de Liége.

L'occupation du château de Logne, par les de la Marck, attira la guerre sur les territoires de Stavelot et de Malmedy, et ces malheureuses contrées eurent leur part de ces calamités : Stavelot fut entièrement ruiné et Malmedy réduit en cendres.

Gaspard ne se laissa point abattre par ces catastrophes : il soulagea le peuple, autant qu'il était en son pouvoir, et mourut nonagénaire en 1499.

Les suffrages des moines lui donnèrent, en 1499, pour successeur, Guillaume, comte de Manderscheidt, abbé de Pruim. Il trouva les deux monastères de Stavelot et Malmedy encore plongés dans la désolation causée par les désastres qu'ils avaient subis sous son prédécesseur ; les habitants de ses seigneuries étaient ruinés, et la plupart des châteaux démantelés ou engagés à la famille de la Marck.

Heureusement, Guillaume de Manderscheidt était digne de la tâche qui lui était confiée : il rassura ses religieux et ses vassaux, et, à force d'économies, il parvint bientôt à réunir l'argent nécessaire pour dégager le comté de Logne ; mais le comte de la Marck, qui tenait beaucoup à la possession du château de Logne, dont la garnison dominait et rançonnait toute la contrée environnante, refusa, contre toute justice, de le rendre à l'abbé. Heureusement, pour ce dernier, les comtes de la Marck, poussés par le roi de France, déclarèrent la guerre à l'empereur Charles V.

L'empereur envoya, en 1521, une armée, sous les ordres du comte de Nassau, dans le Luxembourg. Ce général commença par prendre Bouillon et les places luxembourgeoises que les de la Marck occupaient, et vint ensuite assiéger le château de Logne. La garnison fut bientôt réduite à l'extrémité, et dut se rendre à discrétion. La plupart des brigands qui la composaient furent pendus aux créneaux. Après la prise de ce donjon, l'abbé de Stavelot se réunit avec ses vassaux aux troupes impériales pour le démolir de fond en comble. Le comte de Nassau occupa le comté de Logne au nom de l'empereur, à qui l'abbé Guillaume s'empressa d'en demander la restitution. Charles V céda aux vœux de l'abbé et lui remit le comté de Logne par diplôme du 24 mai 1521, sous condition que les religieux ne pourraient jamais exiger une indemnité pour la destruction du château.

Guillaume de Manderscheidt, après qu'il eut pacifié ses domaines, rebâtit magnifiquement le château de Stavelot où il termina sa carrière en 1549. Son parent, Christophe ou Christophore de Manderscheidt, abbé de Pruim, fut appelé à lui succéder. Ce prélat, digne rejeton d'une maison illustre

qui fait remonter son origine à Zuentibold, roi de Lorraine, administra avec sagesse et dignité. Ses religieux le perdirent en 1576. Après sa mort l'abbaye de Pruim fut réunie à la mense épiscopale de Trêves.

Son successeur fut Gérard de Groesbeeck, évêque de Liége. Les moines de Stavelot et de Malmedy, quoiqu'ils eussent préféré un abbé résidant au milieu d'eux, élurent l'évêque de Liége dans l'espoir de trouver en lui un protecteur qui leur était bien nécessaire à cette époque de troubles, pendant laquelle les armées espagnoles et belges couvraient tout le pays d'incendies et de dévastations. Gérard n'obtint néanmoins ses provisions abbatiales du pape Grégoire XIII, que sous la condition expresse, qu'après sa mort, les religieux auraient la libre élection de leur abbé et ne seraient point tenus d'élire son successeur à l'évêché. Gérard de Groesbeeck mourut en 1580, deux ans après avoir obtenu le chapeau de cardinal.

Malgré la restriction faite par le pape lors de la confirmation de l'élection de Gérard de Groesbeeck, les moines élurent pour abbé, son successeur sur le siége épiscopal liégeois, Ernest de Bavière, lors de son passage à Stavelot au mois de février 1581.

La protection de ce prince, qui était à la fois prince-évêque de Liége, archevêque de Cologne et évêque de Munster, épargna aux habitants du pays de Stavelot une partie des horreurs que la guerre amenait dans le reste de la Belgique. Néanmoins, en 1585, la famine causée par le passage continuel des troupes et par le peu de tranquillité dont jouissaient les cultivateurs, vint décimer sa population. L'évêque Ernest vint alors à leur secours par des envois de vivres,

et permit, en leur faveur, l'exportation des grains. En 1588, la bonne intelligence entre les religieux de Stavelot et de Malmedy et leur abbé fut troublée : l'évêque Ernest avait accordé aux jésuites le personnat de Xheneffe, malgré les protestations des moines. Ernest parvint à les calmer et à leur faire approuver cette cession.

En 1606, les religieux de nos deux abbayes gagnèrent, à Malines, le procès qu'ils soutenaient depuis quatre-vingts ans contre le duc de Lorraine, qui prétendait que les deux abbayes dépendaient de son duché et voulait les distraire de l'empire. La solution de ce procès, qui avait nécessité de grandes dépenses aux religieux, les combla de joie ainsi que le prince Ernest. Une seule catastrophe signala le gouvernement de cet abbé : ce fut l'incendie et le pillage de Malmedy par les Hollandais à la fin du XVIe siècle.

L'évêque Ernest de Bavière mourut en 1612. Son neveu et co-adjuteur, Ferdinand de Bavière, fut élu à sa place. Peu de temps après son élection, il alla assister au couronnement de l'empereur Mathias, et en obtint la confirmation de tous les priviléges de Stavelot et de Malmedy.

En 1644, les troupes du duc de Lorraine passèrent la Moselle et vinrent faire irruption dans le pays de Stavelot. Les habitants s'armèrent à la hâte et marchèrent à la rencontre de ces pillards, qui furent vigoureusement repoussés et chassés du pays. Le prince-évêque Ferdinand mourut le 13 septembre 1650, et Guillaume de Bavière, baron de Hollinghoven, que Ferdinand avait choisi pour son co-adjuteur, le remplaça dans l'administration des deux abbayes. La gestion de cet abbé n'offre de remarquable que la réforme des abbayes de Stavelot et Malmedy, et leur incorporation

dans la congrégation de Bursfeld en 1656. L'abbé Guillaume de Bavière termina sa carrière en 1657, et l'on élut son co-adjuteur, Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége, pour abbé. En 1666, ce prince voulut se démettre de la dignité abbatiale en faveur de François Eggon, comte de Furstemberg, prince-évêque de Strasbourg; mais le pape Alexandre VII ne voulut point accorder les bulles confirmatives. Ce ne fut que l'année suivante que le nouveau pape Clément IX agréa cette résignation. François Eggon prit possession de ses deux abbayes en 1670, et mourut en 1682. Pendant son administration, il essaya de soustraire les abbayes de Stavelot et de Malmedy de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Liége; mais il échoua dans son projet, et sa tentative fut condamnée par le tribunal de la rote le 23 janvier 1679 et le 21 avril 1681.

Guillaume Eggon de Furstemberg, frère de François Eggon, le remplaça comme abbé de Stavelot et Malmedy, en 1682. Sous son administration la guerre que les Français déclarèrent aux Liégeois, en 1689, amena de grands maux au pays de Stavelot : les villes de Malmedy et de Stavelot furent pillées et brûlées, ainsi que le monastère de Malmedy, par les hordes que l'ambition effrénée de Louis XIV envoya en Belgique.

L'abbé Guillaume Eggon ne vit pas la fin de la guerre et de ces calamités; il mourut en 1704.

François de Lorraine lui succéda, et mourut en 1715. On nomma alors Jean-Ernest de Loevenstein, qui décéda en 1731.

Après la mort de ce dernier abbé, les religieux résolurent de ne plus élire des abbés commandataires, ainsi que cela

avait eu lieu depuis la mort de Christophe de Manderscheidt, et d'en nommer désormais des réguliers choisis parmi eux. Ils élurent en conséquence, le 16 août 1731, Nicolas Massin, religieux de Stavelot et curé de Sprimont, qui termina sa carrière en 1737. Il fut remplacé par Dieudonné Drion, prieur de Malmedy, mort en 1741.

Joseph Nollet vint après lui. A son décès, en 1753, on élut Alexandre Delmotte, auquel succéda, en 1766, Jacques de Hubin, qui mourut en 1786. Cette même année, les religieux élurent Célestin Thys, natif de Verviers, qui fut le dernier prince-abbé de Stavelot et de Malmedy. L'entrée des troupes républicaines françaises sur son territoire le força à s'expatrier [1], et bientôt après un décret de la Convention nationale réunit, en 1795, les pays de Stavelot et de Malmedy à la France, et les incorpora dans le département de l'Ourthe. En 1815, Stavelot fut réuni à la province de Liége, et Malmedy aux provinces rhénanes données à la Prusse.

Un diplôme de l'empereur Frédéric, de l'année 1152, accorda aux abbés de Stavelot le privilége monétaire [2]. Il paraît cependant qu'aucun des abbés réguliers ne fit usage de cette prérogative; ce ne fut qu'après l'élection de Christophe de Manderscheidt, en 1549, que l'on commença à monnayer à Stavelot. Cet abbé fit forger de belles monnaies; et Ernest et Ferdinand de Bavière firent fabriquer des monnaies spéciales comme princes-abbés; mais après ces

(1) Il mourut à Hanau, le 1er novembre 1796.

(2) Miræus, *Dipl. Belg.*, tom. I, pag. 699, et Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, tom. II, pag. 295.

derniers, leurs successeurs n'usèrent plus du privilége impérial.

Les cabinets numismatiques renferment des monnaies de Stavelot en or, en argent et en cuivre. Voici la description de celles que j'ai pu découvrir.

CHRISTOPHE DE MANDERSCHEID.

1549 à 1576.

1° *Av.* Armoiries de Manderscheid. MONETA. NO. AUREA. STAB. ET PR.

Rev. Double aigle. MAXIMI. II. ROMA'. IMP'. SEM'. AUG. 1567. — Florin d'or. (De Renesse-Breidbach, Catalogue, n° 22354.)

2° *Av.* Armoiries de Manderscheid. CHRIS. CO. A. MAND. D. G. AB. STA. ET. PR.

Rev. Empereur couronné debout tenant globe et épée. MAXI. II. RO. IMP. P. F. DECR. — Florin d'or, figuré dans les tarifs pour les changeurs.

De Salsade, dans son *Traité des monnaies*, dit que les florins d'or de Stavelot ont été fabriqués au titre de 18 kar. 2 grains.

3° *Av.* Armoiries de Manderscheid surmontées de deux casques. CHRIST. CO. MAND. D. G. AB. STAB. & PR.

Rev. Double aigle couronnée, portant en cœur le globe impérial. MAXIMIL. II. ROMA. IMP. SEM. AUG. 1567. — Écu d'argent ou daler. (Madai, n° 3451; de Renesse, Catalogue n° 22354; et les tarifs ou ordonnances pour les changeurs.)

4° *Av.* Armoiries de Manderscheid surmontées de deux heaumes. ✠ CHRISTOPH. D. G. C. A. MAND'SCH. AB. STAB. ET P.

Rev. Double aigle couronnée. MAXIMILI. II. ROMA. IM. SEM. AUG. 1567. — Écu d'argent ou daler. (Tarifs ou ordonnances pour les changeurs.)

5° *Av.* Armoiries de Manderscheid. CHRIS' ❋ CO ❋ A ❋ MAND' ❋ D ❋ G ❋ AB ❋ STAB ❋ ET ❋ PR.

Rev. Buste impérial tenant sceptre et globe. ✠ MAXIMIL'. II ❋ ROMA ❋ IMP ❋ SEMP ❋ AUGUST. 1568. — Écu d'argent ou daler. (Cabinet Vandermeer.)

6° *Av.* Armoiries de Manderscheid. CHRIS'. CO. A. MAND'. D. G. AB'. STAB. ET PR.

Rev. Buste impérial tenant sceptre et globe. ✠ MAXIMIL'. II. ROMA. IMP'. SEMP'. AUGUST. 1570. — Écu ou daler. (Madai, n° 975 ; de Renesse, Cat., n° 22555.)

7° *Av.* Armoiries de Manderscheid surmontées de deux heaumes. CHRIST ❋ CO ❋ A ❋ MAND ❋ D ❋ G ❋ AB ❋ STAB ❋ ET ❋ PR.

Rev. Double aigle couronnée. MAXIMI ❋ II ❋ ROMA ❋ IM ❋ SEM ❋ AUGUS ❋ 1567. — Demi-écu d'argent ou demi-daler. (Cabinet Vandermeer.)

8° *Av.* Armoiries. CHRIS. C. A. MAND. D. G. AB. STAB. ET. P.

Rev. Buste impérial. MAXIMI. II. ROMA. IMP. SEM. AU. 1570. — Demi-écu d'argent. (Gulden, cabinet n° 562.)

9° *Av.* Armoiries. CHRIS. C. A. MAND. D. G. AB. STA. ET. P.

Rev. Croix fleuronnée. ADI- UVA- ME- DEU. 1572. — Liard de cuivre. (De Renesse, Cat., n° 22556.)

10° *Av.* Pareil au précédent.

Rev. Croix fleuronnée. ADI- UVA- ME D- EUS. — Liard de cuivre. (*Ibid.*, n° 22357.)

11° *Av.* Armoiries. CHRIS. CO. A. MAND. D. G. AB. STAB. ET PRUIM. 1569.

Rev. Saint Christophe au milieu d'un paysage. GODT. HELF. MICH. — Jeton de cuivre. (De Renesse, n° 22351.)

12° *Av.* Armoiries. CHRIS. C. A. MAND. D. G. AB. STAB. ET PR.

Rev. Homme à genoux. ADIU. ME. DEUS. — Jeton de cuivre. (De Renesse, n° 22352.)

ERNEST DE BAVIÈRE.

1581 à 1612.

1° *Av.* Buste (Loup). ERNEST. AB. STABU. CO. LONG.

Rev. Armoiries écartelées de Bavière et Palatinat, chargées de l'écu de Stavelot et accostées de : X — II. AUDIATUR. ALTERA. PARS. 85. — Liard de cuivre. (Cabinet Vandermeer.)

2° *Av.* Buste (Loup). ERNEST. AB. STABU. CO. LONG.

Revers pareil au n° 1 ; avec le millésime 86. — Liard de cuivre. (Cabinet Vandermeer.)

3° *Av.* Buste (Loup). ERNEST. AB. STA. CO. LONG.

Rev. Armoiries écartelées de Bavière et Palatinat chargées de l'écu de Stavelot. AUDIATUR. ALTERA. PARS. 1585. — Liard de cuivre. (Cabinet Vandermeer.)

FERDINAND DE BAVIÈRE.

1612 à 1650.

1° *Av.* Armoiries écartelées de Bavière et Palatinat chargées de l'écu de Stavelot et accostées de : H.—S. FERDINAN. ELEC. COL. PRIN. ST.

Rev. Double aigle couronnée. MATHIAS D. G. ROMANO. IMPE. SEMP. AUG. (*Ar*). — Pièce de 2 sols. (Cabinets Vandermeer et Perreau.)

2° *Av.* Armoiries idem soutenues par deux lions. FERDINAN. ELEC. COL. PRIN. STA.

Rev. Double aigle couronnée. MATHIAS D. G. ROMA. IMPE. S. AU. (*Ar.*) — Double sol. (De Renesse, Cat., n° 22361 et ordonnances pour les changeurs.)

3° *Av.* Armoiries comme au n° 1, accostées de deux étoiles. FERDINAN. ELEC. COL. PRIN. ST.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription et ayant au centre l'aigle impériale. MATH. ROMA. IMP. S. AUG. (*Ar.*) — Double sol. (Ordonnances pour les changeurs.)

4° *Av.* Armoiries sur crosse et épée. FERD... D. G. ELEC. COL. PRIN. ST.

Rev. Péron couronné accosté des lettres. : F—B. EPISCO. LEO. MAR. FRANC. CO. LO. — Liard de cuivre. (De Renesse, Cat., n° 22363, et cabinets Vandermeer et Perreau.)

5° *Av.* Armoiries. FERDINAND. D. G. ELEC. COL. PRIN. ST.

Rev. Buste. EP. LEO. MAR. FRANC. COM. LONG. — Liard de cuivre. (Cat. de Renesse, n° 22364.)

6° *Idem*. Sauf que les armoiries de l'avers sont différentes. — Liard de cuivre. (Cat. de Renesse, n° 22365.)

7° *Av*. Buste à gauche. FERDINAND. D. G. ARC. COL.
Rev. Armoiries écartelées de Bavière et Palatinat surmontées de la couronne électorale. PR. L. ET. S. C. L. PR. BAV. — Liard de cuivre. (De Renesse, *Histoire numismatique de Liége*, pl. XLIX, n° 34.)

8° *Av*. Buste à gauche. FERDINAND. D. G. ELEC. CO.
Rev. Armoiries écartelées de Bavière et Palatinat, couronnées. FERD. D. G. EL. COL. PR. STA. — Liard de cuivre. (Cabinet Vandermeer.)

A. PERREAU.